

NORME
INTERNATIONALE

ISO
4995

Troisième édition
1993-11-01

**Tôles en acier de construction laminées à
chaud**

iTeh STANDARD PREVIEW
Hot-rolled steel sheet of structural quality
(standards.iteh.ai)

[ISO 4995:1993](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ac1a9f3-7eaf-4bf0-b76b-6bd6de1bc22b/iso-4995-1993>



Numéro de référence
ISO 4995:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4995 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 17, *Acier*, sous-comité SC 12, *Produits plats laminés en continu*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 4995:1991), dont le tableau 1 a fait l'objet d'une révision technique et les paragraphes 4.2 et 4.3.1 ont été modifiés.

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Tôles en acier de construction laminées à chaud

1 Domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale s'applique aux tôles en acier de construction laminées à chaud, dans les nuances et qualités répertoriées dans les tableaux 1 et 2, habituellement sans addition de micro-alliages, destinées aux constructions métalliques exigeant certaines propriétés mécaniques. Elles sont généralement utilisées à l'état de livraison, dans des constructions boulonnées, rivetées ou soudées. Elles sont laminées sur trains à large bande et non sur laminoirs quarto.

1.2 Elles se fabriquent généralement dans une gamme d'épaisseurs allant de 1,6 mm à 6 mm inclus et dans des largeurs de 600 mm et plus, en bobines et en feuilles coupées à longueur.

1.3 Des tôles laminées à chaud de largeur inférieure à 600 mm peuvent être obtenues par refendage de tôles larges et être encore considérées comme des tôles.

NOTE 1 Les tôles laminées à chaud d'épaisseur inférieure à 3 mm sont communément désignées sous le nom de «tôles minces». Les tôles laminées à chaud de 3 mm et plus sont désignées sous le nom de «tôles moyennes» ou «fortes».

1.4 La présente Norme internationale ne traite ni des aciers pour chaudières ou appareils à pression, ni des aciers de qualité commerciale ou pour emboutissage (objet de l'ISO 3573¹⁾), ni des aciers destinés à la fabrication par relaminage des produits laminés à froid, ni des aciers appelés aciers patinables ayant une résistance à la corrosion atmosphérique accrue.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente

Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 6892:1984, *Matériaux métalliques — Essai de traction.*

ISO 7438:1985, *Matériaux métalliques — Essai de pliage.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 micro-alliages: Éléments, tels que niobium, vanadium, titane, etc., qui, ajoutés seuls ou en combinaison, permettent d'obtenir des niveaux supérieurs de limite d'élasticité tout en améliorant l'aptitude au formage, la soudabilité et la ténacité par rapport aux aciers non alliés produits en vue d'obtenir des niveaux équivalents de limite d'élasticité.

3.2 tôle en acier laminée à chaud: Produit obtenu par laminage à chaud, à l'épaisseur voulue, sur un train à large bande de type continu ou réversible, d'un acier préalablement chauffé. Le produit est recouvert en surface d'une couche d'oxyde ou de calamine due à l'opération de laminage à chaud.

3.3 tôle en acier laminée à chaud et décalaminée: Tôle en acier laminée à chaud dont la couche d'oxyde ou de calamine a été enlevée, généralement par décapage dans une solution d'acide. Le décalaminage peut aussi se faire par des moyens mécaniques tels que le grenailage. Le décalaminage peut entraîner certaines modifications de propriétés.

1) ISO 3573:1986, *Tôles en acier au carbone laminées à chaud de qualité commerciale et pour emboutissage.*

Pour éviter la rouille, on applique généralement une pellicule d'huile sur la tôle laminée à chaud et décalaminée, mais la tôle peut, sur demande, être livrée non huilée. L'huile n'est pas destinée à servir de lubrifiant et doit pouvoir être facilement éliminée par des produits chimiques dégraissants. Sur demande, le producteur doit aviser l'acheteur du type d'huile utilisé.

3.4 rive brute de laminage: Rive latérale normale produite par le laminage à chaud. Les rives brutes de laminage peuvent présenter certaines irrégularités, telles que craquelures, déchirures ou rives amincies.

3.5 rive ébarbée: Rive normale obtenue par cisailage, refendage ou ébarbage d'une rive brute de laminage.

4 Conditions de fabrication

4.1 Élaboration de l'acier

Sauf accord contraire entre les parties intéressées, les procédés d'élaboration de l'acier et de fabrication de la tôle laminée à chaud sont laissés à l'initiative du producteur. Sur sa demande, l'acheteur doit être informé du procédé d'élaboration utilisé.

4.2 Composition chimique

La composition chimique (analyse de coulée) doit être conforme aux spécifications données dans le tableau 1.

4.3 Analyse chimique

4.3.1 Analyse de coulée

Une analyse de chaque coulée d'acier doit être faite par le producteur pour déterminer les teneurs en carbone, manganèse, phosphore et soufre. Elle doit être communiquée, sur demande, au moment de la commande, à l'acheteur ou à son représentant.

4.3.2 Analyse de contrôle

Une analyse de contrôle, qui tiendra compte de l'hétérogénéité normale de l'acier, peut être faite par l'acheteur pour vérifier l'analyse spécifiée de l'acier semi-fini ou fini. Les aciers non calmés (effervescent ou bloqués, par exemple) ne sont pas technologiquement adaptés à une analyse de contrôle. Pour les aciers calmés, la méthode d'échantillonnage et les écarts de l'analyse chimique doivent faire l'objet d'un accord entre le producteur et l'acheteur au moment de la commande.

4.4 Soudabilité

Le produit est normalement apte au soudage dans des conditions appropriées. Pour les aciers non décalaminés, il peut être nécessaire, selon la méthode de soudage choisie, d'enlever la calamine ou l'oxyde. L'augmentation de la teneur en carbone au-dessus de 0,15 % rend le soudage par points de plus en plus difficile.

Tableau 1 — Composition chimique (analyse de coulée), %

| Nuance | Classe ^{1) 2)} | Méthode de désoxydation ^{3) 4)} | C max. | Mn max. | Si max. | P max. | S max. |
|--------|-------------------------|--|-----------|------------|----------------|-----------|-----------|
| HR235 | B | E ou NE | 0,18 | 1,20 | non applicable | 0,035 | 0,035 |
| | D | CS | 0,17 | 1,20 | non applicable | 0,035 | 0,035 |
| HR275 | B | E ou NE | 0,21 | 1,20 | non applicable | 0,035 | 0,035 |
| | D | CS | 0,20 | 1,20 | non applicable | 0,035 | 0,035 |
| HR355 | B | NE | 0,21 | 1,60 | 0,55 | 0,035 | 0,035 |
| | D | CS | 0,20 | | | 0,035 | 0,035 |

1) Les aciers de la classe B doivent être utilisés dans les constructions soudées ou dans des parties de construction soumises à des conditions de contrainte normales.

2) Les aciers de la classe D doivent être utilisés dans les constructions soudées ou parties de construction où les conditions de contrainte et la conception générale de la construction rendent nécessaire une haute résistance à la rupture par fragilisation.

3) E = effervescent NE = non effervescent CS = calmage spécial

4) La teneur en azote est contrôlée; normalement, elle ne doit pas excéder 0,009 % pour l'acier E ou NE, et 0,015 % pour l'acier CS.

4.5 Application

Il est souhaitable, pour la fabrication de la tôle en acier laminée à chaud, de l'identifier par le nom de la pièce ou par l'indication de l'application prévue, de façon qu'elle soit compatible avec la nuance spécifiée.

4.6 Propriétés mécaniques

Au moment où l'acier est prêt à la livraison, ses propriétés mécaniques, lorsqu'elles sont déterminées sur des éprouvettes préparées conformément aux prescriptions de l'article 7, doivent répondre aux exigences du tableau 2.

4.7 État de surface

La couche d'oxyde ou de calamine se trouvant sur les tôles laminées à chaud peut présenter des variations d'épaisseur, d'adhérence et de couleur. L'enlèvement de cette couche d'oxyde ou de calamine par décapage chimique ou mécanique peut mettre à jour des défauts de surface difficilement visibles avant cette opération.

5 Tolérances dimensionnelles

Les tolérances dimensionnelles applicables aux tôles en acier de construction laminées à chaud sont indiquées dans les tableaux 3 à 10.

Tableau 2 — Propriétés mécaniques

| Nuance ¹⁾ | R_e min. 2) N/mm ² | | R_m min. (pour information seulement) N/mm ² | A min., % ³⁾ | | | | Diamètre du mandrin de pliage à 180° ⁴⁾ |
|----------------------|------------------------------------|----------|--|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|--|
| | R_{eH} | R_{eL} | | $e < 3$ | | $3 \leq e \leq 6$ | | |
| | | | | $L_0 = 50$ mm | $L_0 = 80$ mm | $L_0 = 5,65 \sqrt{S_0}$ | $L_0 = 50$ mm | |
| HR235 | 235 | 215 | 330 | 20 | 18 | 23 | 22 | 2a |
| HR275 | 275 | 255 | 370 | 17 | 15 | 20 | 18 | 3a |
| HR355 | 355 | 335 | 450 | 15 | 13 | 19 | 16 | 3a |

R_{eH} = limite supérieure d'élasticité

R_{eL} = limite inférieure d'élasticité

R_m = résistance à la traction

A = allongement pour cent après rupture

L_0 = longueur calibrée de l'éprouvette

S_0 = surface de la section transversale initiale de la longueur calibrée

a = épaisseur de l'éprouvette de pliage, en millimètres

e = épaisseur de la tôle, en millimètres

1 N/mm² = 1 MPa

1) Anciennement appelées nuances Fe 37, Fe 44 et Fe 52.

2) On mesure soit R_{eH} , soit R_{eL} , et la valeur choisie doit atteindre la valeur minimale spécifiée. On peut également prendre la limite conventionnelle d'élasticité à 0,5 % (limite conventionnelle d'élasticité sous charge) ou à 0,2 % si le phénomène d'écoulement n'est pas très prononcé.

3) Pour des épaisseurs inférieures à 3 mm, utiliser soit $L_0 = 50$ mm, soit $L_0 = 80$ mm. Pour des épaisseurs de 3 mm à 6 mm, utiliser soit $L_0 = 5,65 \sqrt{S_0}$, soit $L_0 = 50$ mm. Toutefois, en cas de litige, seuls les résultats obtenus sur une éprouvette proportionnelle sont valables pour les matériaux de 3 mm d'épaisseurs et plus.

4) L'essai de pliage est effectué seulement s'il est prescrit (voir 7.2). Les diamètres du mandrin pour l'essai de pliage indiqués dans le tableau 2 concernent les éprouvettes préparées pour les essais en laboratoire. Les conditions pendant la fabrication peuvent être plus sévères et ne pas correspondre aux conditions des essais de laboratoire.

6 Échantillonnage

6.1 Essai de traction

Un échantillon représentatif pour la détermination des caractéristiques de traction indiquées dans le tableau 2 doit être prélevé dans chaque lot de tôles prêtes à la livraison. Un lot comporte 50 tonnes, ou moins, de tôles de la même nuance, laminées à la même épaisseur et dans le même état.

6.2 Essai de pliage (s'il est prescrit)

Un échantillon représentatif pour l'essai de pliage doit être prélevé dans chaque lot de tôles prêtes à la livraison. Un lot doit comporter toutes les tôles de la même nuance, laminées à la même épaisseur et dans le même état.

7 Essais des propriétés mécaniques

7.1 Essai de traction

L'essai de traction doit être effectué conformément aux spécifications de l'ISO 6892. Les éprouvettes transversales doivent être prélevées à mi-distance entre le centre et la rive de la tôle brute de laminage.

7.2 Essai de pliage (s'il est prescrit)

L'éprouvette transversale de pliage doit supporter un pliage à 180° dans le sens indiqué à la figure 1, autour d'un mandrin de diamètre indiqué dans le tableau 2, sans qu'apparaissent de fissures sur l'extérieur de la partie pliée. L'essai de pliage doit être effectué à la température ambiante et conformément aux prescriptions de l'ISO 7438.

Les petites fissures situées sur les bords des éprouvettes et les fissures dont l'observation nécessite un

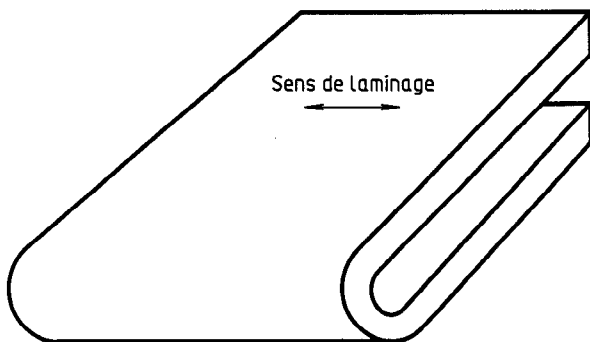


Figure 1 — Éprouvette transversale pour l'essai de pliage (après pliage)

grossissement pour être visibles doivent être négligées.

8 Contre-essais

8.1 Usinage et défauts

Tout échantillon présentant un usinage défectueux ou un défaut doit être mis au rebut et remplacé par un autre.

8.2 Allongement

Si l'allongement pour cent d'une éprouvette quelconque est inférieur à celui indiqué dans le tableau 2 et si toute une partie de la cassure est située en dehors du quart de la longueur entre repères tracée avant l'essai, l'essai doit être rejeté et remplacé par un contre-essai.

8.3 Essais complémentaires

Si un essai ne donne pas les résultats prescrits, deux autres essais doivent être effectués au hasard sur le même lot. Ces deux contre-essais doivent répondre aux exigences de la présente Norme internationale, sinon le lot peut être rejeté.

9 Contre-réception

9.1 Le producteur peut soumettre à une contre-réception les produits rejetés lors des premiers essais pour non-conformité des propriétés, s'il les a soumis à un traitement convenable (sélection, traitement thermique) et en informera l'acheteur sur sa demande.

Les essais effectués dans ce cas sont considérés comme s'appliquant à un nouveau lot.

9.2 Le producteur a le droit de soumettre les produits rejetés à un nouvel examen de conformité des exigences dans une nuance ou classe différente.

10 Mise en œuvre

L'état de surface doit être celui que l'on obtient normalement dans la fabrication d'un produit laminé à chaud, ou laminé à chaud et décalaminé.

Les tôles en acier, coupées à longueur doivent être exemptes de marques de laminage, pailles superficielles et autres imperfections préjudiciables aux traitements ultérieurs appropriés.

Le mode de livraison en bobines ne permet pas au producteur de se rendre compte facilement des parties défectueuses et de les enlever, comme cela lui est possible sur des produits livrés en feuilles.

11 Inspection et réception

11.1 Bien qu'elles ne soient pas habituellement prescrites pour les produits traités dans la présente Norme internationale, si l'acheteur demande une inspection et une réception chez le producteur avant livraison, ce dernier doit mettre à la disposition de l'inspecteur de l'acheteur tous les moyens raisonnables pour vérifier que l'acier fourni est bien conforme à la présente Norme internationale.

11.2 Les produits jugés défectueux après leur arrivée chez l'acheteur doivent être mis de côté, identifiés de façon adéquate et correcte, et convenablement protégés. Le producteur doit en être avisé, afin de pouvoir procéder à l'enquête nécessaire.

12 Dimensions des bobines

Lorsque les tôles en acier laminées à chaud sont commandées en bobines, il convient de prescrire un diamètre intérieur minimal (I.D.) ou une gamme de diamètres intérieurs acceptables. Le diamètre extérieur maximal (O.D.) et la masse maximale acceptable de la bobine doivent être également prescrits.

13 Marquage

Sauf indication contraire, les exigences minimales suivantes, pour l'identification de l'acier, doivent être inscrites lisiblement, au pochoir, au sommet de chaque fardeau ou sur une étiquette attachée à chaque bobine ou unité de livraison:

- a) nom du producteur ou marque de fabrique;
- b) numéro de la présente Norme internationale;
- c) désignation de la nuance et de la classe;
- d) numéro de commande;
- e) dimensions du produit;

- f) numéro du lot;
- g) masse.

14 Informations à fournir par l'acheteur

Afin de spécifier de façon adéquate les exigences de la présente Norme internationale, les appels d'offre et les commandes doivent inclure les informations suivantes:

- a) numéro de la présente Norme internationale;
- b) nom, qualité, nuance et classe du produit (par exemple: tôle laminée à chaud en acier de construction, nuance HR235, classe D);
- c) dimensions du produit et quantité requise;
- d) utilisation (nom de la pièce), si possible (voir 4.5);
- e) décapage chimique ou décalaminage par grenailage ou sablage, si nécessaire (le matériau ainsi commandé sera livré huilé, sauf avis contraire) (voir 3.3);
- f) type de rives (voir 3.4 et 3.5);
- g) extrémités cisailées, si nécessaire;
- h) rapport des propriétés mécaniques et/ou de l'analyse de coulée, si nécessaire (voir 4.3.1 et 4.6);
- i) limites de masse et de dimensions de chaque bobine ou rame individuelle (voir article 12);
- j) inspection et essais de réception avant livraison, chez le producteur, si nécessaire (voir 11.1).

NOTE 2 Exemple de commande type:

Norme internationale ISO 4995, tôle en acier de construction laminée à chaud, nuance HR235, classe D, 3 × 1 200 × 2 440 mm, 40 000 kg, à utiliser pour pièce n° 2 345, support de toit, rives brutes de laminage avec P.V. des propriétés mécaniques (un bardage), masse maximale de fardeau 4 000 kg.

Tableau 3 — Tolérances d'épaisseur pour tôles en bobines et longueurs coupées

Valeurs en millimètres

| Nuance | Largeur prescrite | Tolérances d'épaisseur ¹⁾ , en plus et en moins, pour l'épaisseur prescrite | | | | | |
|---|------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | de 1,6 à 2,0 inclus | plus de 2,0 à 2,5 inclus | plus de 2,5 à 3,0 inclus | plus de 3,0 à 4,0 inclus | plus de 4,0 à 5,0 inclus | plus de 5,0 à 6,0 inclus |
| HR235 et HR275 (tôles décalaminées comprises) | De 600 à 1 200 inclus | 0,17 | 0,18 | 0,20 | 0,22 | 0,24 | 0,26 |
| | Plus de 1 200 à 1 500 inclus | 0,19 | 0,21 | 0,22 | 0,24 | 0,26 | 0,28 |
| | Plus de 1 500 à 1 800 inclus | 0,21 | 0,23 | 0,24 | 0,26 | 0,28 | 0,29 |
| | Plus de 1 800 | — | 0,25 | 0,26 | 0,27 | 0,29 | 0,31 |
| HR355 (tôles décalaminées comprises) | De 600 à 1 200 inclus | 0,19 | 0,20 | 0,22 | 0,24 | 0,26 | 0,29 |
| | Plus de 1 200 à 1 500 inclus | 0,21 | 0,23 | 0,24 | 0,26 | 0,29 | 0,31 |
| | Plus de 1 500 à 1 800 inclus | 0,23 | 0,25 | 0,26 | 0,29 | 0,31 | 0,32 |
| | Plus de 1 800 | — | 0,27 | 0,29 | 0,30 | 0,32 | 0,34 |

Les valeurs prescrites ne s'appliquent pas aux extrémités non tronçonnées pour une longueur l de bobines à rives brutes de laminage. La longueur l se calcule à l'aide de la formule

Longueur l , en mètres = $90/\text{épaisseur en millimètres}$

à condition que le résultat ne soit pas supérieur à 20 m.

1) L'épaisseur est mesurée en un point quelconque de la tôle, à au moins 40 mm d'une rive latérale pour les tôles brutes de laminage et à au moins 25 mm d'une rive latérale pour les tôles ébarbées.

Tableau 4 — Tolérances de largeur pour tôles en bobines et longueurs coupées (tôles décalaminées comprises) à rives brutes de laminage

Valeurs en millimètres

| Largeur prescrite | Tolérance ¹⁾ |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Jusqu'à 1 200 inclus | +30 0 |
| Plus de 1 200 et jusqu'à 1 500 inclus | +35 0 |
| Plus de 1 500 et jusqu'à 1 800 inclus | +40 0 |
| Plus de 1 800 | +50 0 |

1) Les valeurs prescrites ne s'appliquent pas aux extrémités non tronçonnées pour une longueur l de bobines à rives brutes de laminage

La longueur l se calcule à l'aide de la formule

Longueur l , en mètres = $90/\text{épaisseur en millimètres}$

à condition que le résultat ne soit pas supérieur à 30 m.

Tableau 5 — Tolérances de largeur pour tôles en bobines et longueurs coupées (tôles décalaminées comprises) à rives ébarbées, non remises d'équerre

Valeurs en millimètres

| Largeur prescrite | Tolérance |
|---------------------------------------|-----------|
| Jusqu'à 1 200 inclus | +6 0 |
| Plus de 1 200 et jusqu'à 1 500 inclus | +8 0 |
| Plus de 1 500 | +10 0 |

Tableau 6 — Tolérances de longueur pour tôles en longueurs coupées (tôles décalaminées comprises) non remises d'équerre

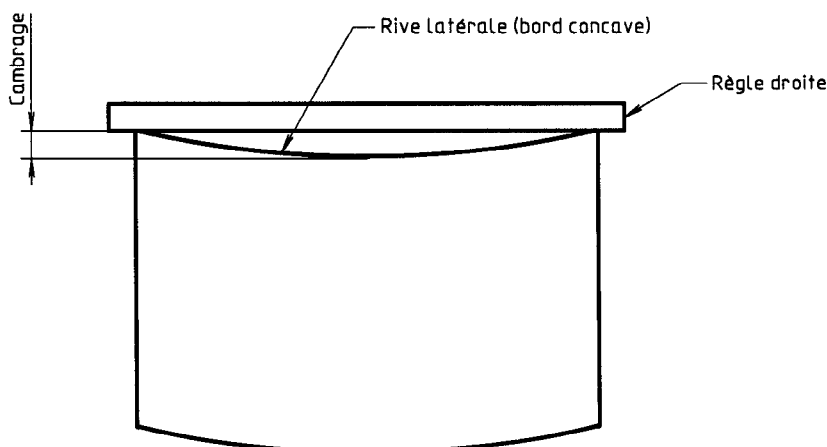
Valeurs en millimètres

| Longueur prescrite | Tolérance |
|---------------------------------------|----------------------|
| Jusqu'à 3 000 inclus | +20 0 |
| Plus de 3 000 et jusqu'à 6 000 inclus | +30 0 |
| Plus de 6 000 | +0,5 % × length 0 |

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Tableau 7 — Tolérances de cambrage pour tôles en bobines et longueurs coupées (tôles décalaminées comprises) non remises d'équerre

| Forme | Tolérance de cambrage |
|-------------------|---------------------------------------|
| Bobines | 25 mm pour toute longueur de 5 000 mm |
| Longueurs coupées | 0,5 % × longueur |



NOTE — Le cambrage est l'écart maximal entre une rive latérale et la ligne droite, le mesurage s'effectuant sur le côté concave au moyen d'une règle droite.

Figure 2 — Mesurage du cambrage